

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 MAI

INFORMATIONS

Au conseil des ministres, tenu au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet, M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, a entretenu ses collègues d'un projet de loi sur les Caisses d'épargne ordinaires qu'il déposera sur le bureau de la Chambre dans le courant de la semaine prochaine.

LES YEUX FERMÉS

Ce sont les syndicats professionnels qui l'emportent.

La Chambre a voté la loi rédigée par M. Bovier-Lapierre et modifiée par la Commission.

Et elle a voté les yeux fermés, car on a lu au galop ce texte nouveau, bâclé en une matinée, et qui n'a point été distribué.

Notez qu'il s'agit de deux mille francs d'amende et de deux ans de prison pour les patrons qui se seront exposés à la rancune des syndicats ouvriers.

MM. de Ramel et de Lamarzelle ont vainement proposé un amendement raisonnable, tendant à supprimer le venin de cette loi par trop démagogique, loi qui sera aussi nuisible aux ouvriers qu'aux patrons, parce qu'elle provoquera la haine.

En vain d'autres députés ont-ils réclamé contre une hâte que rien ne justifie et sollicité l'ajournement jusqu'à la distribution du projet de la Commission.

On ne les a point écoutés.

Par 346 voix contre 130, la majorité a décidé qu'elle voterait ce texte inconnu et elle l'a voté par 347 voix contre 135.

Voilà de la belle besogne !

Il nous reste, heureusement, le recours devant le Sénat.

L'Autorité et le Gil-Blas ont mentionné le bruit que des négociations sont ouvertes entre Paris et Rome pour ménager une entrevue de M. Carnot et du roi Humbert.

L'Agence Havas donne un démenti à cette nouvelle.

La Gazette Piémontaise maintient ses informations relatives à une entrevue prochaine entre le roi Humbert et le Président de la République.

LA RUSSIE ET LA FRANCE

Une correspondance du Times s'était plu à répandre le bruit que l'Empereur de Russie songerait à se séparer de la France et à se rapprocher de l'Allemagne.

Une dépêche de Saint-Petersbourg nous rassure. On y lit un effet :

« Il n'y a rien de vrai dans la nouvelle du Times. Le Tsar songe moins que jamais à modifier sa politique qui contribue, mieux que la triple alliance, au maintien de la paix. Un rapprochement avec l'Allemagne est envisagé, dans les sphères officielles, comme impossible, à la suite d'incidents récents connus

dans le monde diplomatique et que l'on a étouffés par pure courtoisie internationale. »

MORTS POUR LA FRANCE !

Le tribunal correctionnel de Mulhouse, dans son audience de mercredi, avait à juger cent soixante-dix-huit jeunes gens réfractaires, nautifs de l'arrondissement. Un seul a comparu : sa cause a été ajournée.

L'audience a été émouvante, car les parents de très nombreux réfractaires, à l'appel du nom de leurs enfants, ont répondu : « Mort pour la France au Tonkin. »

Cette même réponse réitérée a exaspéré les juges qui ont condamné morts et vivants chacun à quinze cents francs d'amende et éventuellement à trois mois de prison.

Des perquisitions ont été opérées chez M. Renan, rue Campoing.

M. Renan est un ouvrier originaire de l'Allier, et c'est chez lui qu'habite M. Thivrier.

On pense que ces perquisitions sont relatives à l'affaire de Comentry et se rattachent à l'arrestation, à Comentry, du secrétaire de M. Thivrier.

La discussion des crédits militaires au Reichstag démontre que, trois heures après une déclaration de guerre, une armée de 400,000 Allemands pourrait envahir nos frontières.

LES GRÈVES

Les dernières nouvelles reçues au ministère de l'intérieur relativement aux grèves signalent une détente générale dans les centres ouvriers.

Cependant à Ronchamps la grève peut encore durer une huitaine de jours. En cette localité les grévistes ont pris les décisions suivantes :

- 1° Ne pas boire d'eau-de-vie.
- 2° Ne pas toucher l'argent qui leur est dû pour ne pas avoir de tentation de faire de bruit.
- 3° Ne pas sortir de chez eux autant que possible.

Le directeur des forges de Bessèges et M. Rigaud, ingénieur en chef des mines, ont annoncé, mercredi matin, par voie d'affiches, que faute de combustible, les hauts fourneaux seraient éteints le 18 courant.

Des houilleurs allant travailler ont été arrêtés, hués et conspués par les grévistes. Ils ont alors rebroussé chemin.

Cette suspension de travail fait craindre de nouveaux troubles.

On vient d'ouvrir le testament de M. Morgan, le banquier du fameux emprunt.

M. Morgan laisse une fortune de 50 millions.

Les héritiers auront à payer au fisc américain la bagatelle de 2,022,100 fr.

Marie Gagnol, la victime de l'assassinat de la rue de Provence, est morte sans avoir pu parler pour désigner son assassin. La pauvre fille, après l'opération, avait eu cinq crises terribles, puis était tombée dans un état comateux.

Entre une heure ou deux heures du matin, l'infirmière de garde s'aperçut qu'elle avait rendu le dernier soupir. M. Mouquin, commissaire de police, s'est rendu à l'hôpital Lariboisière et a fait transporter le corps à la Morgue où M. le docteur Socquet procédera à l'autopsie.

L'amiral Dupetit-Thouars

La mort de l'amiral Dupetit-Thouars est une grande perte pour la marine française ; c'était un officier d'une haute valeur qui, au cours de sa longue carrière, a dignement porté un des noms les plus illustres de notre histoire maritime.

Tout le monde sait que la famille Dupetit-Thouars est originaire du Saumurois. Le vice-amiral Bergasse, avons-nous dit, était le neveu — et aussi le fils adoptif — de l'amiral Abel Dupetit-Thouars qui fut député de Maine-et-Loire en 1849, après que le général Oudinot, élu dans deux départements, eut opté pour celui de la Meuse.

Nous avons donné hier quelques détails biographiques sommaires sur le vice-amiral que la France vient de perdre.

En dernier lieu, nommé vice-amiral le 31 décembre 1883, il a été successivement préfet maritime à Cherbourg et à Toulon, et commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée. L'amiral Dupetit-Thouars tenait dans sa main énergique cette force navale. Il l'avait amenée à un degré d'instruction qui n'a jamais été dépassé et auquel nous nous sommes plu récemment à rendre hommage.

Le chef était plein d'ardeur, animé du plus pur patriotisme, ne vivant que pour son pays, et brûlant du désir de contribuer à sa grandeur. C'était vraiment un entraîneur d'hommes et un homme de guerre.

L'amiral Dupetit-Thouars avait été fait chevalier de la Légion d'honneur à vingt-trois ans. Il était grand-officier de la Légion d'honneur, médaillé de Crimée et d'Italie, officier de l'instruction publique, etc.

L'escadre de la Méditerranée devait partir demain pour le Levant. En raison du décès du vice-amiral Dupetit-Thouars, ce départ a été remis à une date ultérieure.

LA VEILLE DES OBSEQUES

Toulon, 15 mai.

La famille Bergasse, qui est très pieuse, donnera à la cérémonie religieuse une grande importance. C'est M^{re} Oury, évêque de Fréjus et de Toulon, qui officiera.

La chambre à coucher de l'amiral est transformée en chapelle ardente ; des sœurs de charité font les prières au lit du mort, entouré de grands cierges allumés.

Le désespoir de M^{me} Bergasse Dupetit-Thouars est navrant à voir. Ses enfants arriveront incessamment. Il sont au nombre de quatre ; sa fille aînée est mariée à M. Ronin, lieutenant de vaisseau ; sa seconde fille s'est mariée, le 8 mai dernier, avec M. Roca d'Huyteza, enseigne de vaisseau ; le troisième enfant, Aristide Dupetit-Thouars, est élève à l'École navale ; enfin, le quatrième, une fillette

de quatre ans, est seule auprès de sa mère en ce moment.

Le ministre de la marine a envoyé un télégramme de condoléances à M^{me} Bergasse Dupetit-Thouars.

Le jour des funérailles, tout les bâtiments de guerre en rade mettront leurs vergues en pentenne et leurs pavillons en berne. Au moment de la levée du corps, l'escadre tirera dix-neuf coups de canon.

Le navire brésilien *Almirante Barraz*, qui devait partir pour Barcelone, reste encore quelques jours sur la rade, l'amiral Jose di Molla voulant assister aux obsèques avec son état-major. Il en est de même de l'amiral chilien Weil qui retarde son départ pour le même motif.

Chose curieuse, ce sont les marins brésiliens qui ont rendu le dernier salut militaire à M. Dupetit-Thouars. En effet, le canot amiral du *Formidable* ramenant, avant-hier soir, pour la dernière fois, l'amiral Bergasse, rencontra un canot brésilien dont les marins, bien que l'amiral fût en tenue civile, se levèrent au commandement d'un de leurs officiers et saluèrent militairement.

LES OBSEQUES

Toulon, 16 mai.

Les obsèques de l'amiral Bergasse Dupetit-Thouars ont été célébrées ce matin vendredi à Toulon.

Toutes les troupes de terre et de mer avaient reçu l'ordre de service pour les funérailles. Les troupes de terre étaient sous le commandement du général de brigade de Maillier. Les troupes de mer sous celui du contre-amiral major-général Roquemaure.

4,000 hommes de troupes rendaient les honneurs.

Dans le cortège, les marins du *Formidable* tenaient la tête, suivis par les équipages de l'escadre ; puis venait l'infanterie de marine et la ligne.

Vingt sous-officiers de marine portaient le cercueil. Cinq musiques militaires ont exécuté des marches funèbres. Les cordons du poêle étaient tenus par les amiraux Duperré, Garraud, Krantz et le général Japy, commandant le 15^e corps.

M. Aristide Dupetit-Thouars, fils du défunt, enseigne de vaisseau à Brest, et ses deux gendres, MM. Ronin et Roca d'Huyteza, conduisaient le deuil.

Au dernier coup de canon, le pavillon du commandant en chef de l'escadre, que le *Formidable* porte au mât de misaine, a été abaissé jusqu'au jour où le successeur de l'amiral Bergasse prendra le commandement.

Le corps a été transporté à Villiers, près de Vendôme, bien que le tombeau de famille, dans lequel reposent déjà le père et la mère de l'amiral, soit dans le cimetière de Toulon.

À la gare, plusieurs discours ont été prononcés ; le préfet maritime a parlé au nom de la marine, et le maire de Toulon au nom de la population civile.

Immédiatement après, un dernier salut de onze coups de canon a été tiré par l'artillerie de terre.

De nombreuses couronnes étaient déposées sur le cercueil ; on cite celles offertes par les

officiers de l'escadre, la municipalité, la corporation des bateliers et principalement celle des marins du *Formidable*, produit d'une souscription.

M. Carnot était représenté par M. le capitaine de vaisseau de Maigret, l'ancien capitaine de pavillon de l'amiral Courbet sur le *Bayard*. Le contre-amiral Vignes représentait le ministre de la marine.

De grands honneurs ont été rendus à la dépouille du commandant en chef de l'escadre. Et c'est justice. Rappelons que l'héroïque marin, comme ses émules, du reste, fut un bon et grand chrétien.

Les obsèques ont eu lieu aux frais de l'État.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 46 mai 1890.

Les tendances à la hausse s'accroissent sur les rentes françaises et sur certains fonds étrangers. Le 3 0/0 monte à 89.60 ; on cote 105.95 sur le 4 1/2 0/0.

Le Crédit Foncier s'est traité à 1,255. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 2,941,335 fr. de nouveaux prêts dont 2,412,300 fr. en prêts fonciers et 529,035 francs en prêts communaux.

La Banque de Paris passe de 800 à 806.25. La Banque Nationale du Brésil cote 585.

La Société Générale est tenue à 475 ; la Banque d'Escompte à 522.50, la Société de Dépôts et Comptes Courants à 600.

Le Titre Ottoman nouveau 4 0/0 qui, le 22 mai, sera mis en souscription, est destiné à remplacer, avec tous ses droits et privilèges, l'obligation de priorité 5 0/0. Il possède donc une première hypothèque sur les revenus des six contributions indirectes gérées par le conseil de la Dette publique ottomane qui en réalise la valeur et en applique le montant intégral au service de l'intérêt et de l'amortissement de la Dette. Au cours du dernier exercice, ces revenus se sont élevés à 45 millions. Or, si l'on considère que l'intérêt et l'amortissement des obligations en cours d'émission n'exige que 9,800,000 fr., on reconnaît que l'emprunt actuel possède des garanties indiscutables.

L'obligation des Chemins de fer de Portorico s'avance à 290. Nous avons fait entrevoir le cours de 300 vers lequel on marche rapidement.

Les obligations des Chemins de fer Economiques sont fermes à 402.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 14 MAI 1890

Le Conseil, avons-nous dit, s'est réuni mercredi soir sous la présidence de M. Combier pour l'ouverture de la session budgétaire.

M. Langlois a été nommé secrétaire pour cette session, et a donné lecture du procès-verbal de la séance du 14 mars.

Ce procès-verbal lu et adopté sans observa-

tions, M. le Maire a fait l'exposé de la situation financière de la Ville, communiqué le compte administratif de sa gestion pendant l'exercice 1889 et présenté son projet de budget pour 1891.

Nous aurons occasion de revenir sur ces chiffres lorsque ce budget sera en discussion.

Après son exposé, le maire a présenté les questions suivantes.

Commissions permanentes

Le maire rappelle que c'est le moment de renouveler les commissions permanentes, et émet l'opinion que ses collègues voudront peut-être conserver dans leurs fonctions les membres déjà en exercice.

M. Piéron pense qu'il serait bon de procéder à de nouvelles élections pour initier un plus grand nombre de conseillers aux affaires communales.

M. Langlois partage cette opinion.

M. Terrien reconnaît bien que ce serait un avantage, mais ainsi les affaires pendantes devront être reprises à nouveau et on perdra le fruit des études faites. Ne pourrait-on pas faire un chassé-croisé entre les diverses commissions ?

Le maire met aux voix la question. La majorité se prononce pour le maintien de l'état de choses.

Eglise Saint-Pierre.

Le maire donne lecture d'une lettre du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Pierre, qui expose que la toiture de cet édifice n'a pas reçu de réparation depuis nombre d'années, qu'elle est dans un état déplorable, qu'en bien des endroits l'eau tombe sur les voûtes et les détériore ; que si, à cet état, il n'est pas apporté un prompt remède, les dégâts dans l'avenir seront considérables.

La même lettre rappelle, en outre, la chute d'une pierre de la façade sur la place, chute qui n'a pas eu de conséquence, et a déjà été signalée au Conseil par un conseiller municipal ; aujourd'hui de nouvelles pierres menacent de se détacher encore et pourraient causer de terribles malheurs.

Le maire pense que cette demande peut soulever une question de droit, mais il est d'avis de la renvoyer à la commission des bâtiments.

M. Terrien estime que tous les monuments de la commune doivent être entretenus avec soin, afin de ne pas compromettre leur avenir.

Affaires diverses.

Sur l'avis du maire, le Conseil renvoie à la commission du budget une demande d'indemnité annuelle de 180 fr. présentée par M. Dufour, instituteur adjoint à l'école des Récollets. M. Dufour est marié et sa situation se trouve réduite par suite des dispositions de la loi de 1889.

Il faut envisager du reste, dit le maire, que la commune sera appelée à rétablir le traitement des instituteurs lésés par cette nouvelle loi de la République, qui promet toujours beaucoup, mais ne tient jamais... qu'à remplir les poches des gros bonnets du régime.

Le maire demande à être autorisé à signer le bail passé avec la compagnie du chemin de l'Etat pour occupation de terrain de cette administration par le bureau d'octroi.

L'affaire est minime, c'est une pure formalité de paperasses.

M^{me} Largeau, veuve d'un ancien employé d'octroi, présente une requête pour obtenir comme pension la demi-retraite de son mari.

La demande est renvoyée à la commission des finances.

Immeuble Papillon, avenue Z.

Le maire donne lecture d'un sous-seing entre la Ville et M^{me} Papillon et enfants pour l'acquisition d'un immeuble faisant angle de la rue Z conduisant à l'École mutuelle, et l'ancienne ruelle des Récollets. Au terme de cette convention, M. Bougreau, expert choisi par la famille Papillon, et M. Couteau, agent-voyer, expert choisi par la Ville, devaient fixer le chiffre d'indemnité. Les experts ne s'étant pas entendus, un troisième, M. Cotelle, a été désigné.

M. Cotelle a fixé à 4,800 fr. l'indemnité due à M^{me} Papillon. La Ville n'interviendra pas dans les travaux.

Le Conseil adhère.

Les habitants de Beaulieu demandent par pétition à la Ville de profiter de la chute d'une maison appartenant au sieur Derouineau, pour améliorer la rampe d'accès de leur village.

La demande est envoyée à la commission de la voirie.

La même commission est saisie d'une autre demande de M. Piéti, qui réclame de la Ville un talus en pierre pour soutenir ses terres, vis-à-vis l'entrée du collège de filles.

Le pétitionnaire expose que la Ville a fait ce travail au-dessus de chez lui, qu'on s'est arrêté à sa propriété, et conclut à ce qu'il soit clos comme autrefois. Le talus de M. Piéti est très élevé, il tend toujours à descendre et les travaux du reste sont entraînés dans les ruisseaux et les égouts de la ville.

Les propriétaires de la rue Gambetta sollicitent la Ville de terminer cette percée en achetant le terrain de M^{me} Péan, achat qui ne peut être très onéreux. La vente des excédents de terrain et l'entrée des matériaux qui seront employés aux constructions sur l'alignement de cette percée devant venir en compensation.

Les pétitionnaires s'engagent, en ce qui les concerne, à ne réclamer de la Ville aucune indemnité pour retraite sur la voie publique et changement de nivellement.

Leur engagement ne sera valable qu'autant

que le classement de la rue sera fixé avant six mois, et les travaux de la chaussée faits dans un délai de deux ans.

Transmis à la Commission de la voirie.

Cette même commission aura encore à statuer sur les observations des habitants de la rue du Prosoir-Saint-Antoine, qui signalent le mauvais état toujours plus grand de cette chaussée depuis qu'elle a été macadamisée.

C'est un scandale de voir les convois funéraires piétiner dans une boue délayée, qui contient quantité de débris de ménage en décomposition.

L'hygiène du quartier réclame qu'il soit apporté un prompt remède.

MM. les docteurs Coutant et Bontemps demandent aussi eux à la Ville qu'il soit établi pour les pauvres un cabinet de consultation à l'école de dessin. Ils entrevoient une masse d'avantages, pour le public, pour eux-mêmes ; économie de temps et d'argent.

Renvoyé à la commission des bâtiments.

La *Musique municipale* reprend sa demande d'un kiosque couvert pour être abritée, les jours d'exécution, dans l'endroit qu'il plaira à l'administration. Mais l'emplacement actuel dans le Square paraît le plus convenable.

C'est une satisfaction bien légitime à accorder aux musiciens et la question sera étudiée.

L'*Harmonie Saumuroise* demande au Conseil une subvention pour prendre part au concours musical de Cholet.

Faute de ressources, cette société n'a pu, à son grand regret, se rendre l'année dernière au grand concours de Paris.

L'*Harmonie* rappelle qu'elle a toujours été et sera toujours à la disposition de la Ville pour les fêtes publiques.

La demande est renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil est appelé à nommer cinq administrateurs sortants de la Caisse d'épargne.

Les anciens sont maintenus en fonctions.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de bourse pour l'École des Arts-et-Métiers à MM. Ranson, rue Dacier, Rigolage, fils du principal du collège, Véron, élève du collège, et Renou, fils de l'ex-notaire de Neuillé.

L'avis est donné sans hésitation.

Le maire donne lecture d'une lettre du recteur de l'Académie d'Angers qui rappelle que le traité de la Ville avec le ministère de l'instruction publique, concernant le collège de Saumur, touche à sa fin, et provoque son renouvellement.

Mais cet engagement se complique d'un second avec M. Rigolage. Les deux marchent de front, dit M. Combier, et en raison de l'importance du sujet, je proposerais la nomination d'une commission spéciale.

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

Vint le soir : Delcroix et Brizardier entrèrent dans un luxueux restaurant du Boulevard. Ils firent un tour à l'Opéra où l'on jouait *Impéria*, une œuvre nouvelle ; ils partirent après le ballet ; Jude conduisit alors Paul Delcroix à son cercle.

Le capitaine, à peine au jeu, commença à perdre. — Brizardier, au contraire, à une autre table gagnait beaucoup.

Delcroix se leva bientôt et renonça à jouer ; comme il s'approchait de la table où Brizardier taillait à banque ouverte, il crut s'apercevoir d'une irrégularité commise par son ancien camarade. Il crut avoir mal vu, s'être trompé.

— Evidemment, se dit-il, je me trompe, et comment cette idée peut-elle m'être venue !

Il se faisait tard, il prit congé de Jude.

En revenant à son hôtel, Paul réfléchissait. L'existence de Jude Brizardier ne lui paraissait pas naturelle.

Son train de vie, cette soirée prolongée au

eu ; la légèreté avec laquelle il avait accueilli, après une nuance de gêne, la perte d'argent dont son oncle avait été victime, tout semblait surprendre à Delcroix.

Il savait bien que c'était là — à part cette dernière particularité — la vie de beaucoup de gens à Paris, déclassés de la haute vie, rastaquouères — mais le crédit factice dont jouit pendant un moment cette catégorie de viveurs explique tant bien que mal leur existence. En était-il tout à fait de même pour Brizardier ?

Delcroix ne le revit plus qu'une huitaine de jours après et il avait l'intention de rompre tout doucement, sans éclats, en laissant se dénouer des liens que ne formait pas la sympathie, lorsqu'un incident très vif vint précipiter cette résolution.

Delcroix s'était laissé encore entraîner au cercle par faiblesse. Au moment où il allait entamer une partie, un bruit de dispute s'éleva à une table voisine de la sienne.

Il n'eut que le temps de se retourner pour voir les cartes voler au visage de Brizardier ; celui-ci était debout et tremblant. Des habitués du cercle, qui le surveillaient depuis quelque temps, le confondaient malgré ses protestations... Le gérant de l'établissement essayait

d'étouffer l'affaire...

Tout ce tableau le frappa brusquement, sans trop l'étonner ; car il avait douté, lui aussi, la première fois qu'il avait accompagné Jude au cercle, il avait surpris lui aussi un mouvement équivoque de sa part. Tout, à partir de ce moment, s'expliquait pour Delcroix dans l'existence de Brizardier.

Mais Paul eut bientôt en tête une autre affaire ; le mois de juillet tirait à sa fin ; il allait retourner à Chabrinant revoir sa sœur et — à la dérobée aussi peut-être — Mlle Hélène Mauvrain.

Par exemple, il se promettait bien de ne point aller rendre de visite à M^e Courmont, à moins d'y être contraint.

Il arriva la veille de la distribution des prix du *Pensionnat bleu*, malgré le conseil de sa sœur qui aurait bien voulu ne revoir son frère qu'après tous les dérangements passés.

Rien n'était changé dans la petite ville ; elle s'offrit à lui avec un calme singulier après les agitations de Paris. Rien n'y semblait avoir dérangé le cours paisible des choses.

M. Martial Mauvrain en était parti depuis une quinzaine de jours, à son grand regret, rappelé à Melbourne par d'importants inté-

rets ; il n'avait pu prolonger son séjour à Chabrinant. On n'y causait presque plus du vol chez le notaire Courmont.

La justice avait dû relâcher le domestique et le clerc arrêtés, les preuves n'étant pas suffisantes, et l'on était revenu sur une première piste ; on recherchait l'individu, inconnu à la ville, qui se postait depuis quelques jours, comme commissionnaire, en face de la maison de M^e Courmont, et qui avait disparu le lendemain du vol ; l'affaire en était là, pour le moment.

L'événement du jour, la grande attraction, était la distribution des prix du *Pensionnat bleu*.

On était toujours sûr de trouver à cette cérémonie annuelle un intérêt, une distraction pour la ville qui en manquait ordinairement ; la distribution était toujours accompagnée d'un programme qui rappelait les concerts et les matinées si brillantes, organisés par Mlle Delcroix.

Cette année-là, Hélène devait encore chanter — et comme tout le monde l'avait redemandé elle redit cette romance de la *Chârité*, qui avait laissé dans le public une si profonde impression.

M. Piéron ne voit pas pourquoi celle de l'instruction publique actuellement en exercice, n'en serait pas chargée.

Le maire. — Il y a deux traités à renouveler; le Conseil est partagé d'opinion, une commission toute particulière me semble préférable.

M. Milon. — La nouvelle commission aura-t-elle plus d'autorité que l'ancienne ?

Le maire. — Je ne vous demande pas une solution immédiate; je vous saisis de l'affaire afin que chacun y réfléchisse.

Chacun y réfléchira.
C'était l'avant-dernière affaire soumise au Conseil. La dernière a été celle des processions dont nous avons rendu compte hier.

Après le rejet de la demande faite par les pétitionnaires, M. Combiar a levé la séance pour le public, et prié ses collègues de siéger encore pour affaires secrètes.

CONCERT DE LA CROIX-ROUGE

Le comité de la Croix-Rouge de Saumur a décidé hier qu'un grand concert serait donné, le vendredi 30 mai prochain, dans la salle du patronage de Nantilly, au profit de la Société.

Aussitôt que le programme sera arrêté nous le publierons.

ÉCOLE DE CAVALERIE

M. le général de division Loizillon, commandant le 1^{er} corps d'armée, est, en qualité de président du comité technique de la cavalerie, maintenu dans ses fonctions d'inspecteur général, pour cette année, de l'École d'application de cavalerie et de la portion principale de la 5^e compagnie de cavaliers de remonte, qui sont détachées du 8^e arrondissement d'inspection générale de cavalerie en 1890.

M. Gaube (Joseph-Gustave-Raoul), médecin aide-major de 1^{re} classe à l'École d'application de cavalerie, a été désigné pour le 62^e régiment d'infanterie.

M. Jannot, médecin aide-major de 1^{re} classe au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, a été désigné pour l'École d'application de cavalerie.

Lundi dernier a été célébré, à Saint-Philippe du Roule, au milieu d'une nombreuse assistance, le mariage de M. le vicomte de Failly, capitaine de cavalerie, détaché à l'École supérieure de guerre, avec M^{lle} Marie Doynel de Saint-Quentin.

Les témoins du marié étaient MM. le comte Robert de Bréda et le général de Conchy.

Les témoins de la mariée étaient MM. le comte Doynel de Quincey, lieutenant-écuyer à l'École de cavalerie de Saumur, et le marquis de Mathan.

VOL RUE DES MOULINS

Au commencement de cette semaine, des voleurs se sont introduits dans la villa de M. Voisine, rue des Moulins, et ont dérobé une

Quelle ne fut pas l'enchantement de Paul Delcroix, en entendant cette voix suave et pétrante ! Jamais il n'avait été aussi ému, aussi enthousiaste, jamais il n'avait cru que son cœur put être touché par tant de charme, de beauté et de talent.

Il ne pensait plus qu'à elle, mais en même temps il songeait avec amertume qu'il ne la reverrait peut-être plus jamais.

Elle était arrivée, en effet, à sa dernière année de pension, et de son côté, il ne reviendrait plus en congé que dans deux ans, à moins d'événements qu'il ne pouvait prévoir.

Il pensait, maintenant, qu'il avait été bien jeune et bien naïf de songer ainsi à elle; il aurait bien dû comprendre, dès le premier moment, qu'elle ne pourrait être à lui; que jamais elle ne rentrerait, et même peut-être, ne se retrouverait, à quelque titre que ce fut, dans son existence. Pourtant les cœurs sont ainsi faits qu'ils ne désespèrent jamais complètement.

Un mot, dit par sa sœur dans une conversation, lui donna à penser qu'Hélène Mauvrain passerait aux eaux avec ses parents les deux ou trois semaines de cette fin de saison.

Où iraient-ils ? Il ne pouvait interroger Mlle

donzaine de couverts en ruoltz, qu'ils auront pu croire être de l'argenterie, et — ce qui est plus fabuleux — une glace de 4 mètres 50 de hauteur sur 4 mètres 40 de largeur.

Quel parti espèrent-ils tirer de ce meuble ? Les voleurs ont dû pénétrer dans l'enclos par dessus les murs de clôture, et, munis d'un trousseau de passe-partout, ouvrir le logis et les diverses pièces intérieures.

Le propriétaire ayant été plusieurs jours sans se rendre à sa campagne, ne s'est pas aperçu aussitôt du vol dont il était victime.

Les voleurs avaient pris soin de refermer toutes les serrures en se retirant.

Plainte a été déposée à la police.

ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Demain dimanche, à Allonnes et à Souzay. Pour cette dernière assemblée, un service de bateaux à vapeur sera fait d'heure en heure. Départ quai de Limoges.

COMMUNION DE PEINE

Le Ralliement croit pouvoir annoncer que la femme Boges et le nommé Plot, condamnés à mort au cours de la dernière session d'assises, seront l'objet d'une mesure de clémence de la part de M. le Président de la République.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur le passage à la discussion des articles de la proposition de loi sur les syndicats professionnels.

Dans cette séance, la Chambre avait à discuter deux propositions de loi déposées, l'une par M. Bovier-Lapierre, l'autre par M. Lachize.

On voté pour le passage à la discussion des articles de la proposition de loi de M. Bovier-Lapierre : MM. Berger et Fairé.

Les autres députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

La Chambre a décidé de passer à la discussion des articles par 400 voix sur 493 votants.

LA REMONTE

M. le général de Kermartin, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre, a été chargé par M. de Freycinet de donner des assurances formelles au président du Conseil général de la Loire-Inférieure, relativement à la question des remontes.

Dans sa lettre au baron de Lareinty, sénateur, le délégué du ministre de la guerre annonce que, comme les années précédentes, les dépôts de remonte sont autorisés à acheter des chevaux de trois ans et demi. M. le général de Kermartin ne spécifie pas, il est vrai, s'il s'agit de chevaux de selle ou de trait. Mais le principe de l'achat des jeunes chevaux si nécessaire au développement de notre élevage est maintenu; c'est l'important pour tous ceux qui s'intéressent en France aux besoins de l'agriculture. (Echo de Paris.)

Eugénie Delcroix, et d'ailleurs à quoi cela lui servirait-il ? Quelle folie d'y penser seulement !

Cette folie, cependant, il y pensa si bien qu'il résolut de se trouver dans la ville d'eau où devait se rendre la famille Mauvrain; et les derniers jours de son congé deviendraient ainsi les plus beaux, ceux sur lesquels il aimerait le mieux à reporter son souvenir.

— Tu ne me demandes pas de nouvelles de notre original de millionnaire, lui disait un jour Mlle Delcroix.

— Mais j'ai su qu'il était parti au diable... et je vais bientôt en faire autant.

— Oui, il est parti, mais non pas sans éblouir la ville... Il laisse une légende qui ne s'effacera pas de sitôt... Un détail entre cent : quand il voyait des enfants jouer au palet, il prenait gravement les palets et les remplaçait par des pièces de cinq francs.

— C'est un homme heureux !

— Plusieurs fois il est allé voir M^e Courmont, le notaire. On ignore pourquoi; mais Hélène peut-être le saura un jour.

» En partant il a donné deux mille francs aux hospices de Chabrinant et trois mille au bureau de bienfaisance de Nonchanier.

(A suivre.)

ANGERS. — Jeudi, jour de l'Ascension, les entrepreneurs, charpentiers, couvreurs, maçons, etc., ont célébré leur fête avec grande solennité dans l'église Saint-Serge.

Patrons et ouvriers se sont rendus fort nombreux à la messe de 9 heures. La vaste église était complètement remplie par les familles et les autres assistants.

Pendant l'office, un groupe de dames et de jeunes filles, excellentes musiciennes, ont exécuté avec art différents chœurs religieux. Dans les intervalles, la fanfare de Saint-Serge a fait entendre plusieurs morceaux de son répertoire.

Après la messe, les patrons et les ouvriers ont tenu à fraterniser dans un banquet commun, où l'entrain et la gaieté n'ont point fait défaut. (J. de Maine-et-Loire.)

Les courses vélocipédiques. — Les courses vélocipédiques ont été favorisées jeudi par un temps superbe.

Une foule nombreuse se pressait près des barrières entourant la piste.

Les courses ont été fort bien menées. On y a constaté la disparition presque complète du « bicycle ».

Le bicycle a vécu. Hurrah pour la bicyclette !

Nous croyons même qu'aucun des rares coureurs montant « en bicycle » n'a été classé.

Nous constatons, l'an dernier, le triomphe de la bicyclette sur le bicycle, cette année, nous avons assisté à l'enterrement de ce dernier.

(Patriote.)

Nous lisons dans la Petite France :
« Le jeune J... de Tours, est condamné à 6 mois de prison pour violation de boîtes aux lettres et pour tentative de vol. Défenseur : M^e Carré.

» L'initiale J. dissimule pudiquement le jeune Junker, arrêté à Angers pour tentative d'escroquerie et relaxé par le Parquet. »

RETOUR DU TONKIN

Mercredi matin, vingt-deux soldats du 9^e escadron du train, revenant du Tonkin, ont fait leur entrée à Châteauroux.

Ce sont les seuls survivants des cent quinze hommes partis il y a deux ans.

Les 93 autres sont tombés là-bas !

FAITS DIVERS

INONDATIONS ET ORAGES

Des orages d'une violence extrême ont fait rage au commencement de la semaine du Sud-Ouest au Nord-Est de la France.

Presque partout ils ont été accompagnés de trombes d'eau et de grêle. Aussi toutes les rivières ont-elles grossi avec une grande rapidité, occasionnant partout des ravages.

C'est un véritable fléau dont souffrent les récoltes; celles des céréales, qui promettaient beaucoup, pourraient être compromises.

Bordeaux, 15 mai.

On mande de La Réole que la crue de la Garonne continue.

Les quais sont entièrement couverts et les maisons riveraines sont toutes envahies par près d'un mètre d'eau.

Agen, 15 mai.

Toute l'esplanade du Gravier est couverte d'eau.

La rive gauche est de même envahie.

Les communications sont coupées au pont de Pierre et à la passerelle.

Grand nombre de villages sont inondés. Dans les faubourgs d'Agen, les habitants, inquiets, ont déménagé.

La caserne de la remonte a dû être évacuée.

Des bateaux, réquisitionnés par la mairie, portent aux familles cernées chez elles les vivres indispensables.

A Marmande, les eaux atteignent 9 m. 42 au-dessus de l'étiage.

Nancy, 15 mai.

Un violent orage s'est abattu sur le village de Fiquelmont (Meurthe-et-Moselle). La foudre est

tombée un grand nombre de fois. Un pâtre, qui gardait un troupeau, s'étant réfugié sous un arbre, a été frappé par la foudre. Il a perdu connaissance pendant deux heures. Tous les troupeaux ont été dispersés. Huit moutons et deux vaches ont été foudroyés et carbonisés.

HARMONIE SAUMUROISE MATINÉE MUSICALE

Demain dimanche 18 mai, à 4 heures 1/2 précise, au Théâtre, Matinée musicale offerte par l'Harmonie Saumuroise à tout porteur d'un billet de tombola de l'Harmonie.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi 19 mai 1890

La Surprise de l'Amour

Opéra-Comique en 2 actes.

(Pour le détail de la Représentation, voir les Affiches.)

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

JAMBON D'YORK

1 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.



LE GRESHAM

1^{er} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848

Actif fr. 108 Millions 578,528 fr. 96

ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, à TERME FIXE

Evénements modérés de Guerre et de Voyages

RENTES VIAGÈRES

Payables sans frais sur la Vie de 10 à 100,000 francs

Prospectus et Renseignements gratuits et franco.

à Paris, dans les Immeubles de la C^{ie} 30, Rue de Provence

et dans les départements chez MM. les Agents de la C^{ie}.

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre.

FORTUNE! FORTUNE!! Système Américain

le seul qui permette de réaliser en quelques jours, presque sans risque, avec un petit capital, de très gros bénéfices. On peut, avec 250 fr., gagner toutes les semaines de 500 à 1.500 fr. Bénéfices payés tous les 10 jours. Demander notice à MM. BAHIER et C^{ie}, banquiers, 9, Rue des Filles Saint-Thomas, 9, près la Bourse, PARIS.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE DE A. RIVAUD Chimiste breveté, à SAUMUR Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Le VIN A. R. OUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'Influenza, et ses suites. — Toutes pharmacies.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Étourdissements
Douleurs, Rhumatismes
1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

PAR GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11, Et de M^e BROSSARD, notaire à Mazé (Maine-et-Loire).

VENTE

Sur licitation

Aux enchères publiques

Le Dimanche 1^{er} Juin 1890, à midi et demi, en l'étude de M^e BROSSARD, notaire à Mazé (Maine-et-Loire) :

1^o UNE MAISON

Sise ville de Baugé, allée Parage, Louée 720 francs

Mise à prix : 7,000 francs.

2^o La Closerie de la Plancher-Bariller

Sise commune de Mazé et par extension commune de Gée,

Divisée en six lots pouvant être réunis.

Mises à prix : 12,000 fr., 300 fr., 550 fr., 150 fr., 150 et 300 fr.

3^o La Closerie du Petit-Foucault

Sise commune de Mazé,

Divisée en quatre lots pouvant être réunis

Mises à prix : 7,500 fr., 80 fr., 400 et 700 fr.

4^o La Pâturage du Plessis

Sise commune de Mazé,

Divisée en cinq lots pouvant être réunis.

Mises à prix : 2,400 fr., 2,500 fr., 2,100 fr., 1,800 et 1,700 fr.

ET DIVERSES AUTRES

Parcelles de Terre, Pré et Bois.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente ;
2^o A M^e BROSSARD, notaire à Mazé (Maine-et-Loire), dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

Aux enchères publiques En un Lot

Le Mercredi 28 Mai 1890, à une heure de l'après-midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

UNE MAISON

AGENCEE POUR LE COMMERCE Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 60,

Avec ses circonstances et dépendances,

Sur la mise à prix de : 13,000 fr.

L'acquéreur aura la faculté de conserver l'agencement commercial, moyennant un prix à fixer par experts, notamment la galerie et les casiers installés dans la cour.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;
2^o A M^e LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LEPERT, notaire à Baugé.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT

Un Établissement

DE

BAINS CHAUDS

Situé au centre de la ville de Baugé.

Pour avoir tous renseignements, s'adresser à M^e LEPERT.

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE

D'HERBES, TRÈFLES

& LUZERNES sur pied

Dépendant de la propriété de Boumois.

Le dimanche 25 Mai 1890, à 4 heures de l'après-midi, à la requête de M. Edmond BIGEAU, propriétaire à Saumur, il sera procédé, par le ministère de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, à la vente aux enchères publiques, et à l'extinction des feux, des herbes, trèfles et luzernes sur pied, dépendant de la propriété de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place, savoir :

ARTICLE PREMIER	
1 ^o 3 hectares 8 ares d'herbe, divisés en 7 jeux, de chacun 44 ares, dans le pré appelé H. A. les Buissons.....	3 8
2 ^o 4 hectares 40 ares d'herbe, divisés en 40 jeux de chacun 44 ares, dans le pré de Villeneuve.....	4 40
3 ^o 66 ares de luzerne, dans la pièce des Gapisseries.....	» 66
4 ^o Et 1 hectare 98 ares de trèfle violet, dans la même pièce, divisés en 3 arpents, soit 66 ares chacun.....	1 98

ARTICLE DEUXIÈME
Et le REGAIN, jusqu'au 1^{er} novembre 1890, des prés des Buissons et de Villeneuve.

Total des contenances : 40 12

L'adjudication aura lieu dans la grande salle de réception du château de Boumois.

Pour visiter, s'adresser tous les jours au Château, et, pour tous renseignements, à M^e DEGREGZ, notaire.

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

En bloc ou en détail ET PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en l'une des salles de la Mairie de Saint-Clément-des-Levées, par le ministère de M^e DEGREGZ, le 1^{er} juin 1890, à midi précis.

1^{er}. — La FERME des PETITES-GRANGES, située commune de Saint-Clément-des-Levées, exploitée par les époux LOUIS SOYER, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, le tout d'une H. A. C. contenance de... 4 14 41

2^{er}. — Et la FERME de la PRÉE du BOIS-DÉMON, située même commune, exploitée par les époux Clément SOYER, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, le tout d'une contenance de... 9 93 5

Ensemble : 14 hectares 9 ares 46 centiares..... 14 9 46

Pour le détail, voir les affiches, et, pour tous renseignements, s'adresser à M^e DEGREGZ, notaire.

A VENDRE

Comptoir, Rayons

Et Enseigne

S'adresser à M^{me} BARDOU, rue Dacier, 47. (341)

A VENDRE LES VOITURES

à M. DUPONT, ancien carrossier, une à quatre roues basse dite Duc avec siège mobile.

S'adresser, 53, rue de Bordeaux.

Ville de Bourgueil.

ADJUDICATION

Le Dimanche 15 Juin 1890, à une heure, en la grande salle de la Mairie,

DES DROITS DE PLACE

Sous les Halles, sur les Marchés et sur les Rues de la ville,

Et des Droits de Place

SUR LES CHARRETTES ET VOITURES

Pour les renseignements, s'adresser à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil, rédacteur et dépositaire des cahiers des charges. (418)

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

DE MARCHANDISES

ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la liquidation judiciaire de M. P. GUIBERT.

Le MERCREDI 21 MAI 1890, à 4 heures du soir, et jours suivants s'il y a lieu, dans un magasin situé à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 24,

Il sera vendu :

40 hectolitres de vin rouge en fûts, 300 bouteilles de vin de Champigny, 500 litres de Vermout, Madère, Porto, 400 bouteilles de vieux Rhum, 400 litres de fine Champagne, 450 bouteilles de liqueurs diverses, 430 bouteilles de sirops ;

Harnais, 50 futailles vides, 4,000 bouteilles et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

De Marchandises Neuves

Dépendant de la liquidation judiciaire de M. LORRAIN-NEVEU.

Les SAMEDI 24, MARDI 27, MERCREDI 28 MAI 1890, à une heure du soir, et samedis suivants, dans une maison à Saumur, place Dupetit-Thouars, n° 7, occupée par M. Lorrain, négociant,

Il sera vendu :

Une grande quantité d'articles de ménage, chauffage, éclairage, ferronnerie, ferblanterie et zinguerie, tels que :

Calorifères, cuisinières, poêles, cheminées, chaudrons et marmites en fonte brute et émaillée, batterie de cuisine, pelles, pincettes, coutellerie, lampes de toutes sortes, objets de fantaisie, suspensions, garde-feu, chauffettes en tôle, bois et fonte, verres de lampes et quantité d'autres objets.

Il pourra être fait des lots au gré des négociants, les jours de vente, de 9 à 11 heures du matin.

Au comptant, plus 10 0/0.

MAGASIN

D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Dessin

Leçons à domicile. H. BUISSON, 3, rue Chanzy.

M^{me} Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

M. Fulcrand-Coste, pro-

priétaire négociant à Béziers, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle que, malgré la hausse sur les vins de l'Hérault, il est encore à même, à cause de ses grands approvisionnements, de livrer ses vins, qu'il garantit absolument naturels, pur jus de raisins frais de vendange.

Toujours bien choisis, les vins de l'Hérault de M. FULCRAND-COSTE sont très appréciés et se rapportent beaucoup aux vins de Maine-et-Loire; ils se vendent à des prix extrêmement modérés, défiant, à qualité égale, toute concurrence.

S'adresser, comme par le passé, pour goûter et traiter, à son représentant à Saumur, M. G. VÉRON, quai de l'Abattoir, 7. Vins rouges depuis 80 fr.

ON DEMANDE un jeune homme pour apprendre le commerce de la Nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE pour la Saint-Jean prochain, UN HOMME de vingt-cinq à trente-cinq ans, sachant conduire les chevaux et s'occuper des travaux des vignes et autres cultures ;

Et UNE FEMME veuve, sachant s'occuper des gros travaux de la campagne et de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

PILULES BEECHAN

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAN purifient le sang et en régularisent le cours ; aussi sont-elles très recommandées aux Dames. Préparées par THOMAS BEECHAN, à St-Hélens (Lancashire) Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seuls Représentants pour la France et les Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS, DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOËL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Daillé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

Magnifique Service de Table pour 35 seulement

En Terre de Fer, pâte blanche ou ivoire, nouveaux dessins, couleurs bleu marine, vert ou rose, composé de 48 assiettes plates, 12 assiettes, 4 assiettes, 1 légumier, 2 plats ovales, 4 plats ronds, 4 ravers, 1 sautoire, 12 couverts, soit 88 pièces que la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE FABRICANTS RÉUNIS DE FAÏENCE, 67, Rue de Chabrol, à Paris, expédie soigneusement emballé et franco de port dans tous les départements m^e-p^e de 35 fr. — Restitution immédiate de l'argent aux non satisfaits.

ÉPICERIE PARISIENNE

LIBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40

Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez : la Crème de Marrons « Cevenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.